

Allocution de Carol Saba
Colloque CRCF – Sénat 17 octobre 2011

« *Vécu et promesses de la laïcité dans le cadre de la loi de 1905* »

Merci. Je suis Carol Saba. Je suis avocat de profession. Je m'occupe de la communication de l'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France et suis membre orthodoxe du groupe juridique « inter-cultes » du ministère de l'intérieur qui a travaillé sur la laïcité avec beaucoup de personnes présentes ce soir, dans le prolongement du rapport du professeur MACHELON. Nous vivons en France un « *momentum* » de laïcité. Il s'agit là d'une valeur centrale de notre vécu républicain. Plutôt que de parler du contenu de la laïcité, je souhaite mettre l'accent sur l'esprit de la laïcité et donc de la finalité qui doit être la sienne dans les sociétés à la fois une et plurielle.

Pour commencer, je pense qu'il est très utile de partager avec vous deux citations historiques importantes qui illustrent parfaitement les caractéristiques de cette laïcité de bonne intelligence que nous soutenons et appelons de nos vœux.

La première est d'Aristide Briand lors du débat sur l'article 4 de la loi 1905. « *Il était impossible, disait-il, que la loi imposa des règles en violation de la constitution même des Eglises et que celles-ci n'auraient pas pu accepter* », avant d'ajouter ce qui suit sous forme d'exhortation à l'adresse des députés de la nation « *Voulez-les vous une loi de large neutralité susceptible d'assurer la pacification des esprits ? ... Si oui, faites que cette loi soit franche, loyale et honnête. Faites la telle que les Eglises ne puissent y trouver aucune raison grave de bouder le régime nouveau, qu'elles se sentent elles-mêmes la possibilité de vivre à l'abri de ce régime* ».

La seconde citation est de Clémenceau qui en novembre 1903 mettait en garde contre une conception de l'Etat laïque qui conduirait à la tyrannie en mettant en relief la difficulté de reconnaissance de la diversité, reconnaissance qui est en soi un corollaire sinon un préalable à toute laïcité qui se veut, ce qu'elle doit être, une véritable « égalité des droits dans la liberté » de toutes les composantes de la société. « *Nous sommes des hommes d'esprit latin, disait-il. La poursuite de l'unité par le dieu, par le roi, par l'Etat nous hante : nous n'acceptons pas la diversité dans la liberté* ». Il conclut que la séparation doit avoir lieu « *dans des conditions de libéralisme telles qu'aucun des Français qui voudront aller à la messe ne puisse se trouver dans l'impossibilité de le faire* ».

Donc plus qu'une histoire de textes, de lois et de décrets, la laïcité est et doit être un état d'esprit et une méthode qui cherchent la « pacification des esprits », des équilibres sans cesse novateurs qui emportent « l'adhésion » de tous les acteurs concernés. Ainsi, la laïcité qui est un concept évolutif ne peut être de nos jours, sans trahir sa finalité, une laïcité « autoritaire », qui s'impose de force, ni une

Allocution de Carol Saba
Colloque CRCF – Sénat 17 octobre 2011

« *Vécu et promesses de la laïcité dans le cadre de la loi de 1905* »

laïcité permissive qui n'indique pas le sens et qui navigue avec mollesse au grès des intérêts conjoncturels. Elle ne peut être de nos jours non plus une laïcité dogmatique et sanctuarisée mais une laïcité qui reconnaît qu'elle est d'essence évolutive. Une laïcité qui reconnaît la diversité qui caractérise nos sociétés. Une laïcité qui approche le monde d'aujourd'hui avec pragmatisme et intelligence des situations, les frontières entre la sphère publique et la sphère privée, entre religion et politique étant mouvantes et dynamiques. Ni approche « *top down* » d'un Etat imposant d'autorité une série de mesures, ni approche « *bottom top* » où les forces agissantes dans la société imposeraient à l'Etat et à la société leurs agendas mais une approche de collaboration, d'interdépendance, de partenariat et de bonne intelligence des situations, dans le respect du pacte républicain.

Il est fondamental dans ce contexte, de réfléchir sur le rôle de l'Etat et de chacune des composantes essentielles de la société (religions, écoles de pensée et autres relais d'opinion). L'Etat doit reconnaître la diversité qui caractérise notre société et être dans ce contexte un Etat régulateur, un Etat arbitre, un Etat organisateur de la négociation et d'aménagements raisonnables, un Etat producteur de la « norme » non pas dans une approche « *top down* » mais dans une approche de « contractualisation », un Etat qui pose les limites communes à tous en prenant en compte ce qui est essentiel pour chacune des composantes de la société, un Etat qui cherche à emporter l'adhésion de tous. Les composantes essentielles de la société, en dehors de l'Etat, doivent aussi, de leur côté, intégrer et accepter les fondamentaux du pacte républicain, et doivent agir sans choquer ni instrumentaliser mais comme facteur de progrès et de paix, avec modération et raison. L'esprit de laïcité implique donc un partenariat et une intelligence des situations qui recherchent sans cesse des équilibres novateurs, des accommodements et des aménagements raisonnables qui répondent aux défis sans mettre en cause ni menacer les acquis et les équilibres fondamentaux de la société française.

En tant qu'orthodoxe, je pense qu'il ne faut pas opposer « croyances » et « connaissances », ni appartenance religieuse et citoyenneté républicaine, spirituel et temporel. L'Eglise orthodoxe a été marquée dans sa pérégrination historique par la doctrine byzantine de la « symphonie » entre le spirituel et le temporel, théorie qui s'est développée dans l'empire byzantin depuis Justinien. Ni spirituel dominant le temporel comme dans un Etat théocratique, ni le temporel dominant le spirituel dans un Etat césaro-papiste. Mais une collaboration harmonieuse au service de la société, que le terme de symphonie cherche à rendre compte. Là je souhaite vous citer les termes de la profession de foi de l'empereur byzantin, reprise dans le Code Justinien, qui explicite cette doctrine et le genre de relations qui doivent exister entre temporel et spirituel :

Allocution de Carol Saba
Colloque CRCF – Sénat 17 octobre 2011

« *Vécu et promesses de la laïcité dans le cadre de la loi de 1905* »

« *je reconnais, dit l'empereur, deux autorités, le sacerdoce et l'empire ; le Créateur a confié au premier le soin des âmes ; le second l'autorité temporelle ; pour que le monde soit prospère, il faut que ces deux autorités vivent en paix* ». On retrouve la formule de la « *pacification des esprits* » utilisée par Aristide Briand en 1905.

Le « croyant » est également un « citoyen » qui a le droit de vivre pleinement sa foi, sans la distinction schizophrénique des deux sphères, publique et privée, mais dans le respect de la liberté et de la conscience d'autrui. Davantage, le croyant a le devoir de témoigner d'une manière irénique dans sa Cité et d'agir pour le bien dans le respect d'autrui, avec modération sans volonté ni intention de choquer. L'expression publique de la religion doit être donc républicaine, respectueuse de la laïcité, une expression raisonnable, modérée, qui ne cherche ni à choquer, ni à marquer ou dominer l'espace public par une certaine identité, ni à l'instrumentaliser à des fins politiques.

Pour finir, je dirai que la laïcité de bonne intelligence que nous défendons est une nécessité « centrale » dans nos sociétés marquées par la diversité. Je citerai alors les paroles de Saint Grégoire de NAZIANCE, paroles de contemplation du mystère de l'Unité et de la Trinité. Saint Grégoire disait : « *Je n'ai pas commencé de penser à l'Unité que la Trinité me baigne dans sa splendeur. Je n'ai pas commencé de penser à la Trinité que l'Unité me ressaisit* ». Ces paroles illustrent parfaitement aussi, d'une manière comparative, ces deux concepts clés qui sont au cœur du dispositif de la laïcité de bonne intelligence que nous défendons à savoir, la nécessité absolue à la fois de préserver « l'Unité » du corps social mais aussi de prendre en compte la « diversité » de la société. La laïcité n'est-elle pas, en politique, l'illustration de la perspective théologique, ambivalente, du mystère de l'unité dans la diversité ?
